

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Déclaration des élus communistes sur le projet de métropole

30 mars 2017

Merci, Monsieur le Président, Che(è)r(e)s collègues,

Pour les élus communistes, cette volonté de métropolisation porte en elle une logique de recentralisation et de négation même du rôle des collectivités territoriales en remettant en cause leur utilité auprès des populations, éloignées de leurs contacts et de leurs besoins.

La perte de ressources des compétences et pouvoirs des communes maintient la population à distance des décisions locales au profit d'une instance centralisée au détriment des administrés.

Cette métropolisation qui trouve son cadre législatif dans la loi NOTRe met un terme au processus démocratique de décentralisation en imposant une réforme territoriale dans une logique inverse. Ce choix politique centralisateur amorce la disparition programmée des collectivités territoriales de proximité en faisant s'évaporer leurs compétences et en provoquant leur asphyxie financière.

Comme ses prédécesseurs, ce gouvernement, à quelques semaines des élections Présidentielles et Législatives entend balayer les propositions alternatives qui n'ont pourtant pas manqué d'être avancées par des élus de toute sensibilité depuis la mise en œuvre des premières métropoles.

Ainsi, en amont du passage en métropole dans les Bouches du Rhône, les 109 maires opposés au projet gouvernemental avaient élaboré ensemble la proposition d'un pôle métropolitain, un établissement public opérationnel de coopération aux compétences transférées comme les transports, respectueux des collectivités de ce territoire.

Ce sont ces voies qui doivent être suivies pour satisfaire les défis humains de notre territoire en développant la coopération intercommunale. Ces nouvelles collectivités, élues au suffrage universel direct, deviendraient ainsi autonomes par le mode d'élections de leurs assemblées.

Dans ce nouveau cadre métropolitain, la commune ne constituerait plus l'interface privilégiée des administrés dans la prise en compte de leurs conditions de vie concrètes au quotidien.

Qui peut croire un seul instant que les métropoles dotés des pleins pouvoirs vont mieux résoudre les problèmes criants de logement, de transports, de transition écologique, en sous-estimant cette richesse humaine et démocratique que constituent les communes et les autres collectivités, en réduisant encore le désengagement de l'État, en remettant en cause les fondements mêmes de la loi de décentralisation ?

Qui peut croire enfin que le but de ce bouleversement institutionnel n'est pas d'imposer davantage d'austérité à tous les niveaux de territoire, davantage de compétitivité libérale, à l'origine de l'aggravation des fractures sociales de toutes sortes ?

La rupture du cadre communal au profit de l'institution "métropole" répond à un objectif essentiellement financier : réduire les dépenses publiques, donc les services publics par la réduction des compétences et des ressources communales à travers ce qui semble constituer une rationalisation de la gestion des territoires.

Parce qu'il serait improductif d'imposer un modèle métropolitain à la verticale, du sommet de l'État à la base citoyenne, il importe de tenir compte de la spécificité de ses collectivités membres qui en revendiquant un « droit à la Ville » affirmeraient leur « droit à la Métropole ».

Préserver et étoffer les coopérations intercommunales à l'échelle de la future Métropole doit donc se décliner en objectifs politiques opérationnels qui créent les conditions de nouvelles solidarités au sein d'un contrat métropolitain et d'une gouvernance partagés qui auraient pour vocation de :

- valoriser et mettre en commun l'ensemble des énergies locales par la création d'une **coopérative de villes** en faveur d'un développement solidaire et équilibré.
- permettre à chaque collectivité membre d'apporter sa contribution à partir de son territoire, de son institution et de sa légitimité en étant actrice du projet métropolitain par la mise en place d'**appels à projets d'intérêt communautaire**.
- définir des **pôles de compétences sous l'égide des collectivités** dans une approche polycentrique et multipolaire, qui associe fait métropolitain et fait communal.
- créer une **Assemblée Métropolitaine Consultative du Développement Métropolitain**, qui intègre des représentants de chacune des collectivités membres ayant avis consultatif sur les orientations communes de la future Métropole.

Au préalable, nous souhaitons engager une concertation sur la stratégie de prise en charge des politiques publiques de compétences intercommunales pour déterminer les priorités sur lesquelles s'engager.

Telle est l'analyse que nous portons sur ce point de l'ordre du jour qui questionne l'égalité des territoires et la démocratie communale, qui en est le socle.

CHRISTIAN BARLO, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE